

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2021

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel DEFAUX, a décidé :

à l'unanimité :

- de désigner Monsieur VOEGTLIN Jean-Pierre comme secrétaire de séance,
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021,
- d'approuver la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole, en prenant acte des études d'impact,
- d'accorder une subvention de 110,- € à l'association des Communes Forestières de Moselle,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations du village qui en ont fait la demande,
- d'augmenter le taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties en 2021 de 0,5 % soit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties 25,10 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties 43,52 %

(En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) Sur les résidences principales).

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 190-€ à la Société Protectrice des Animaux au titre de l'exercice 2021, d'inscrire cette dépense au budget 2021 et de l'imputer à l'article 6574 « subventions »,
- d'autoriser le maire à signer une convention tripartite pour une durée de 10 ans renouvelable 1 fois avec l'association « les Naturalistes du Saint-Quentin » (NSQ) et à la Commission de Protection des Eau, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC) pour la gestion d'une zone en vue de conserver un site d'accueil des chauves-souris, mammifères sensibles dont les habitats et les individus sont protégés,
- d'autoriser le maire de signer l'avenant n°1 à la convention intercommunale de coordination de police municipale,

- d'accepter la modification de l'annexe 1 ci-joint – liste des agents de la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements,
- de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021, d'inscrire ce poste à l'organigramme et d'inscrire la dépense au budget 2021.

Par ailleurs le Conseil municipal a décidé :

- par 16 voix pour et 3 votes contre (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY) d'adopter le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1.696.523,26 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2.412.655,00 €,
- par 16 voix pour et 3 votes contre (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY) d'autoriser le maire à signer la convention présentée au mois de mars 2021 avec l'association « les Eclaireurs de France, section de Plappeville pour la mise à disposition gratuite du terrain communal cadastré section 7 n° 271 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2021,
- par 16 voix pour et 3 abstentions (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY) de mettre en place un règlement intérieur, et d'adopter le règlement intérieur à compter du 1^{er} mai 2021.

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.
Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

Le Maire,

Daniel DEFAUX